



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 33269

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la nécessité pour la France d'investir sans tarder dans l'enseignement en ligne ou MOOC pour *massive open online courses*. Il s'agit, en effet, d'une révolution qui n'en est qu'à ses débuts mais qui peut aider la France à relever les défis de demain. Cette révolution a eu lieu en plusieurs temps : tout d'abord la mise en ligne de cours magistraux des professeurs les plus réputés qui ont commencé au MIT en 2000 puis l'organisation de cursus complets et leur validation sur Internet et enfin maintenant la création d'Universités en ligne dont les pionniers sont Coursera qui propose à 3,8 millions d'étudiants situés dans 196 pays 380 cours issus de 80 universités. L'inscription aux cours est gratuite ; seule l'inscription à l'examen est payante mais pour un coût très modéré (30 à 50 dollars soit l'équivalent de 20 à 40 euros). Avec sa langue le français, troisième langue dans le monde, qui unit 220 millions de personnes mais en unira plus de 800 millions en 2050, la France a les atouts pour ne pas abandonner le monopole de l'éducation en ligne aux géants américains en gestation. Aussi elle souhaiterait connaître la position et la politique du Gouvernement sur le dossier porteur de l'éducation en ligne.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) se préoccupe depuis de nombreuses années de ressources et de formations en ligne. A partir de 2004, sept universités numériques thématiques (UNT) ont été créées. Ce sont des initiatives qui couvrent les grands champs thématiques et qui ont permis la production mutualisée de 23 000 ressources de formation numériques, pour la très grande majorité en accès ouvert, gratuit et libre. Ces ressources, utilisées en France et dans tous les pays francophones, sont de type très divers : cours, études de cas, exercices, simulations, jeux sérieux. Elles sont, toutefois, de qualité variable et, pour certaines, obsolètes. Le MESR, conscient du rôle stratégique du développement numérique dans les établissements et de la révolution pédagogique qu'il permet, a inscrit, dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la nécessité pour les établissements de rendre disponibles des services et ressources sous forme numérique (article L 611-8 du code de l'éducation). Les enseignants seront également accompagnés pour un meilleur usage du numérique dans la pédagogie, au service de la réussite des étudiants. Le MESR a également soutenu depuis 2012 la création de cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) par les établissements. Afin de permettre un changement d'échelle, des financements spécifiques dans le cadre du plan investissements d'avenir (12 M€) ont été annoncés et permettront, à partir de 2014, de lancer des appels d'offre. 500 nouveaux postes seront dédiés aux sites d'enseignement supérieur, comme soutien à l'ingénierie pédagogique. Ces moyens permettent également de donner une impulsion forte à la création de contenus numériques de haut niveau qui nécessite des partenariats avec les entreprises du secteur numérique dont le savoir-faire pourra ainsi irriguer les établissements. Les retombées économiques et en matière d'emploi sont donc également essentiels pour le MESR. Le MESR travaille par ailleurs à la mise en place d'une plateforme de formation nationale qui sera disponible avant fin 2013, dans le cadre de l'initiative France université numérique (FUN) lancée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 2 octobre

dernier. Dès maintenant, 18 MOOC sont disponibles sur le portail FUN et les premiers cours démarreront en janvier 2014. Au-delà de la disponibilité d'une offre française sur les MOOC, l'initiative FUN valorise l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement supérieur en ligne permettant d'accroître l'accès à ces ressources dans les cas de formation tout au long de la vie (FTLV), de population en situation de handicap et de mobilité internationale. Avec FUN, la France devient un des acteurs majeurs des cours en ligne ouverts à l'ensemble des apprenants du monde entier, en priorité au monde francophone. C'est un outil d'influence et de rayonnement et un moyen de coopération que le Gouvernement entend porter et développer dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33269

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7710

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2107